

Festival de Théâtre – Les Rencontres Ardéchoises

Article 1 : Le Festival de Théâtre – Les Rencontres Ardéchoises

Le Festival de Théâtre – Les Rencontres Ardéchoises sont organisées par la FNCTA - CD 07 pour créer un moment de rencontre, de partage et d'échange. Elles ont pour effet de stimuler les troupes à progresser et tisser des liens solides. Nous souhaitons offrir un festival de qualité et d'univers artistiques différents.

Article 2 : Conditions

Le Festival de Théâtre – Les Rencontres Ardéchoises s'adressent à toutes les troupes de Théâtre Amateurs de l'Ardèche, adhérentes de la FNCTA.

Pour monter sur les planches, il faut obligatoirement posséder une licence de comédien à la FNCTA.

Article 3 : Dates

Le Festival de Théâtre – Les Rencontres Ardéchoises ont lieu du vendredi 21 au dimanche 23 septembre 2018.

Pour cela la FNCTA – CD07 recherche 8/9 troupes pour les créneaux suivants :

Vendredi 23 septembre 2016 : 18h30 et 21h
Samedi 24 septembre 2016 : 14h, 16h, 18h et 21h
Dimanche 25 septembre 2016 : 14h, 16h et 18h

Article 4 : Lieu

Le Festival de Théâtre – Les Rencontres Ardéchoises ont lieu à la Salle Le Bournot, 4 boulevard Gambetta, 07200 Aubenas

Article 5 : Dossier de candidature

Merci de nous fournir un dossier de candidature par courrier et/ou par mail aux adresses suivantes :

Courrier :

FNCTA – CD07
131 rue de la Fontaine
Le Petit Tournon
07170 Villeneuve-de-Berg

Mail :

cd07@fncta.fr

Renseignements :

Contactez Jean-Emmanuel Porteret, chargé de développement culturel de la FNCTA – CD07 au numéro suivant, 09-53-54-41-83

Article 6 : Contenu du dossier de candidature

FNCTA CD 07

Présidente - Nadine Dumonceau - Place de l'Herboux - 07110 Laurac-en-Vivarais
Trésorier - Richard Mathieu - 24 lotissement Lichère-Garigas - 07220 Saint-Montan
Contact : Jean-Emmanuel Porteret - Agent de développement
131 rue de la Fontaine - Le Petit Tournon – 07170 Villeneuve-de-Berg
Tél : 09 53 54 41 83 // Port : 06 76 91 16 52 // mail : cd07@fncta.fr
Déclaration en préfecture n° W072002066
Siret n° : 481 390 532 000 28 // Code APE : 9001 Z

Agrément Jeunesse et Éducation Populaire // Conventionnée avec le Conseil Départemental de l'Ardèche

Un dossier de candidature doit comporter :

- Les dates de vos prochaines représentations
- Un dossier et/ou texte de présentation de votre spectacle
- Des photos et éventuellement des extraits vidéo
- Une fiche technique, avec vos besoins lumières et sons
- La durée du spectacle
- Le temps de montage/démontage de votre décor
- Le nombre de comédiens et de techniciens concernés par le spectacle
- Vos coordonnées

Article 7 : Date limite de dépôt de dossier

Au plus tard le 31 avril 2018.

Article 8 : Sélection

Les troupes seront notifiées par mail de leur sélection pour *Le Festival de Théâtre – Les Rencontres Ardéchoises*.

Article 9 : Communication

Merci de participer activement au sein de votre réseau, à la communication du *Festival de Théâtre – Les Rencontres Ardéchoises*

Appliquer à vos affiches le logo de la FNCTA (pièce jointe – logo) et l'adresse du site internet de la FNCTA régionale <http://fncta-auvergne-rhone-alpes.fr/>

Article 10 : Indemnités

La FNCTA – CD07 étant organisatrice, une aide est apportées aux troupes participantes afin de limiter le plus possible les dépenses.

La FNCTA – CD07 règle donc les droits d'auteurs et participe aux frais de déplacement des troupes qui en feront la demande.

1 / Droits d'auteurs

Pour cela, merci de nous faire parvenir la facture des droits d'auteurs, correspondant à la représentation dans le cadre du *Festival de Théâtre – Les Rencontres Ardéchoises*.

En revanche les démarches de déclaration restent à la charge de la troupe. Pour votre déclaration, merci de bien prendre en compte la jauge de la salle Le Bournot d'Aubenas (à savoir moins de 100 places et prix moyen à 6 €).

2 / Frais de déplacement

Après *Le Festival de Théâtre – Les Rencontres Ardéchoises*, merci de faire une demande de vos défraiements kilométriques au trésorier. Pour les troupes qui ne réclament par leurs défraiements pour quelques raisons que ce soit (aisance financière, etc), le trésorier va considérer que cela est un don en faveur de la FNCTA - CD 07. C'est à vous de solliciter le trésorier.

Pour rappel :

FNCTA CD 07

Présidente - Nadine Dumonceau - Place de l'Herboux - 07110 Laurac-en-Vivaraïs

Trésorier - Richard Mathieu - 24 lotissement Lichère-Garigas - 07220 Saint-Montan

Contact : Jean-Emmanuel Porteret - Agent de développement

131 rue de la Fontaine - Le Petit Tournon – 07170 Villeneuve-de-Berg

Tél : 09 53 54 41 83 // Port : 06 76 91 16 52 // mail : cd07@fncta.fr

Déclaration en préfecture n° W072002066

Siret n° : 481 390 532 000 28 // Code APE : 9001 Z

Agrément Jeunesse et Éducation Populaire // Conventionnée avec le Conseil Départemental de l'Ardèche

- Calcul, du siège de la troupe au lieu des rencontres, aller/retour, au tarif bénévole soit 0,308€ / km.
- Préciser le nombre de personnes de la troupe et le nombre de véhicule (voiture ou décor) sera de fait.

Remarque :

- Selon le nombre de personnes dans la troupe (comédiens / metteur en scène / techniciens), nous comptons un véhicule pour 4 personnes (et non 5 personnes pour que vous puissiez transporter du matériel), plus s'il y a lieu un véhicule pour le matériel et les décors avec 3 personnes.

Exemple :

- S'il y a 10 personnes dans la troupe, 3 voitures seront comptées ou 2 voitures et 1 véhicule pour les décors.

Article 11 : Hébergement

La FNCTA – CD07 ne prend pas en charge l'hébergement des troupes pour *Le Festival de Théâtre – Les Rencontres Ardéchoises*.

Article 12 : Matériel

Les troupes s'engagent à utiliser uniquement le matériel technique mis à leur disposition par la salle Le Bournot (pièce jointe - fiche technique).

La FNCTA – CD07 ne fournira aucuns décors, accessoires supplémentaires que ceux apportés par les troupes.

Article 13 : Techniciens

La salle Le Bournot met à disposition plusieurs techniciens pendant la durée complète *Du Festival de Théâtre – Les Rencontres Ardéchoises*. Ces techniciens peuvent assurer les régies lumières et sons des spectacles.

En revanche les troupes peuvent venir avec leur propre technicien pour assurer la régie, cela est même fortement recommandé.

Article 14 : Répétitions, réglages, démontage

Les répétitions et réglages du spectacle se font le jour même.

Le démontage des décors doit se faire obligatoirement après la représentation. La salle Le Bournot ne dispose pas de lieu de stockage.

Article 15 : Annulation

En cas de force majeure la FNCTA – CD 07 se réserve le droit d'annuler tout ou partie *Le Festival de Théâtre – Les Rencontres Ardéchoises*.

En cas d'annulation, aucune indemnité ne sera perçue par les compagnies.

FNCTA CD 07

Présidente - Nadine Dumonceau - Place de l'Herboux - 07110 Laurac-en-Vivarais

Trésorier - Richard Mathieu - 24 lotissement Lichère-Garigas - 07220 Saint-Montan

Contact : Jean-Emmanuel Porteret - Agent de développement

131 rue de la Fontaine - Le Petit Tournon – 07170 Villeneuve-de-Berg

Tél : 09 53 54 41 83 // Port : 06 76 91 16 52 // mail : cd07@fncta.fr

Déclaration en préfecture n° W072002066

Siret n° : 481 390 532 000 28 // Code APE : 9001 Z

Agrément Jeunesse et Éducation Populaire // Conventionnée avec le Conseil Départemental de l'Ardèche